

## Maison de la Danse

L'actuelle Maison de la Danse, située dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, serait appelée à déménager pour la seconde fois depuis sa création en 1980. Le célèbre **Guy Darnet** en a fait, avec la **Biennale de la Danse**, un des premiers sites d'Europe consacré à la danse. C'est une parisienne, **Dominique Hervieu**, danseuse et chorégraphe reconnue, puis directrice du pôle chorégraphique du **Théâtre National de Chaillot** qui l'a remplacé. Pour la faire venir à Lyon, il a sans doute fallu quelques arguments dont le projet de construction d'un nouveau bâtiment plus moderne, plus prestigieux.

**Gérard Collomb** paraît vouloir tenir une promesse d'un transfert au quartier de la **Confluence**. Par un vote en octobre 2012, le Conseil municipal a donc décidé d'engager **3 732 000 €** (3,2 millions pour le terrain quai Perrache, 500 000 pour une étude préalable du cabinet **Kanju ...** restée secrète). Plusieurs élus ont cherché à avoir des précisions, notamment financières : coût d'investissement, estimation des frais de fonctionnement, devenir de l'actuel théâtre du 8<sup>ème</sup>.

Parallèlement, le conseil municipal de Lyon a voté l'amélioration des performances énergétiques de la mairie du 8<sup>ème</sup> et de la Maison de la Danse, pour un coût global de **2,5 M€**.

On ne comprend pas bien la logique de ces dépenses : **alors déménagement ou pas ?** Si l'ambition de pérenniser Lyon comme une capitale de la danse est louable, quoique discutable, la *méthode* employée est critiquable : décider de ce projet et le mener à son terme par un comité restreint, sans associer les élus concernés, ni la population, est inacceptable.

**Financeurs de cet investissement et de son exploitation, les contribuables lyonnais** ont droit à plus de considération, et devraient être consultés par referendum... après leur avoir indiqué le détail et le coût du projet.